Il est difficile de contester le principe de la représentation proportionnelle au nombre d'habitants, mais celle-ci trahit pourtant l'un des fondements de la Confédération—la protection des intérêts régionaux et l'attribution des ressources aux provinces. Il est certain qu'un gouvernement fédéral qui, sous couvert d'intérêt national, foule aux pieds les droits des provinces, ne sert pas la cause de la Confédération. Il ne fait qu'encourager deux courants de loyauté et dans certains cas promouvoir la cause des séparatistes.

L'éditorial continue sur ce ton, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas le lire tout entier, mais l'avant-dernier paragraphe est digne d'intérêt. En voici le texte:

La question de savoir si l'on peut assouplir la Confédération suffisamment pour l'adapter au concept de deux nations a soulevé beaucoup de controverse au Canada ces dernières années. Bien qu'on n'ait toujours pas réussi à régler cette question de façon satisfaisante, le jour approche rapidement où le Canada devra peut-être adopter un régime fédéral assez souple pour réunir dix «nations».

Un député néo-démocrate a signalé que le journal en question avait des opinions démodées ou quelque chose du genre. Pour prouver que ces opinions sont partagées par d'autres habitants de l'Ouest et qu'elles ne sont pas imbues de partialité, j'aimerais citer un extrait d'une publication du Journal d'Edmonton intitulée «Que veut l'Ouest?» et qui contient un article rédigé par Izzy Asper, ancien chef libéral du Manitoba. L'article commence ainsi:

Le Manitoba et les autres provinces de l'Ouest subissent depuis 100 ans un régime de colonialisme économique sous la tutelle de l'Est du Canada et cela ne peut plus continuer.

M. Asper décrit ensuite certaines des disparités économiques et poursuit ainsi:

La réorientation des politiques fédérales est certes nécessaire à court terme, mais il faudrait renégocier entièrement la Confédération pour résoudre à long terme le problème des coûts économiques que le système fédéral actuel impose aux Canadiens de l'Ouest.

Les Canadiens de l'Ouest souhaitent une union vraiment fédérale qui établisse une distinction entre les régions, leur garantisse une certaine souveraineté fondamentale, ainsi que l'égalité politique et économique, tant dans leurs rapports entre elles qu'à l'égard de leur représentation au sein du gouvernement central, et qui reconnaisse la dignité, l'égalité et les droits des diverses cultures du pays.

Pour que le Parlement soit vraiment fédéral, il faut réformer radicalement le Sénat et lui attribuer des secteurs de responsabilité importants. Il doit avoir certains pouvoirs au sujet de questions d'importance nationale et doit représenter de façon juste et démocratique les régions les moins peuplées du Canada. Ainsi, chaque province devrait pouvoir élire le même nombre de représentants au sein du Sénat. C'est la seule façon d'atténuer les problèmes de disparité régionale qui existent actuellement.

Plus loin, dans le même article, M. Asper écrit ceci:

La faiblesse de l'Ouest du Canada par rapport au reste du pays s'explique simplement par le fait que le système parlementaire canadien n'est pas une institution vraiment fédérale. Une réforme de la structure parlementaire qui assurerait une juste représentation aux régions les moins peuplées dans une confédération réformée, voilà ce qu'il faut considérer comme une priorité pour toutes les provinces de l'Ouest qui désirent devenir associées au sein d'une forte union fédérale.

Tel est le point de vue d'un libéral qui est plus qu'un observateur superficiel; il est même chef d'un parti provincial. Je crois que son opinion est raisonnable.

Non seulement la méthode de répartition par amalgame présentée dans le bill à l'étude ne résout pas ce problème, mais le comité de la Chambre des communes qui devait examiner cette question n'a pas eu l'occasion de soulever des questions semblables. Il ne convient pas de demander à la Chambre d'approuver en principe une méthode qui n'a pas vraiment été examinée par un comité de la Chambre, qui n'a pas été débattue publiquement, qui n'a pas été analysée à fond et qui ne résout aucun des problèmes fondamentaux.

Circonscriptions électorales

La première faiblesse de la méthode de l'amalgame est qu'elle suppose une augmentation sans limite du nombre de députés à la Chambre. C'est de la pure folie, c'est le moins qu'on puisse dire. Elle coûtera beaucoup plus cher aux Canadiens pour maintenir cette institution et, ce qui est plus grave, elle réduira l'efficacité des députés mêmes. Un député aura moins d'influence si la Chambre des communes compte 300, 350 ou 400 membres que si elle en compte 264 ou même 200. Si nous modifions le nombre des députés, ce devrait probablement être en le diminuant.

Le président du Conseil privé (M. Sharp) a manifesté à plusieurs occasions son désir d'examiner les méthodes susceptibles d'accroître l'efficacité de la Chambre, et nous convenons qu'il faut trouver de meilleurs moyens de traiter les affaires du pays. Nous estimons cependant qu'il importe autant, sinon plus, de trouver des moyens d'augmenter l'efficacité de la Chambre. La méthode de répartition proposée ne permettra d'atteindre aucun de ces objectifs; elle aura pour résultat d'accroître l'autorité du pouvoir exécutif.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Elle aura pour résultat d'accroître les pouvoirs du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé dont le rôle est déjà trop important.

D'après les observations du président du Conseil privé, le gouvernement veut, en augmentant le nombre des membres de la Chambre, diminuer la population de chaque circonscription et faciliter les communications du député avec ses commettants. A mon avis, le député a un double rôle: c'est un législateur qui remplit sa fonction à la Chambre des communes, c'est aussi un ombudsman ou, comme le disait un de mes collègues, un travailleur social de deuxième ordre. La responsibilité du député envers ses commettants est très importante, mais, au lieu d'augmenter le nombre de membres de la Chambre des communes, il vaudrait mieux multiplier le personnel au service des députés actuels et améliorer les installations mises à leur disposition. C'est faire preuve d'incohérence que d'affirmer, que nous remplirions mieux notre rôle de législateur si nous étions plus nombreux. En fait, nous serions moins efficaces. L'ouverture de bureaux de circonscription a été l'an dernier un pas dans la bonne direction et, à mesure qu'augmente la population, nous devrions développer ce genre de service.

L'amalgame pose un autre problème abordé par l'article d'Izzy Asper que j'ai cité.

• (2050)

Le bill ne vise pas à préserver le régime fédéral au Canada. Récemment des articles de journaux et des émissions radiophoniques et télévisées ont nettement établi que, de plus en plus, la conférence fédérale-provinciale est devenue le mode d'étude par excellence des problèmes d'importance nationale. Nous ne les étudions pas tellement à la Chambre des communes, en partie, à cause de l'autorité diminuée des diverses régions du pays. Les habitants de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan ainsi que d'autres provinces se rendent de plus en plus compte qu'il vaut mieux laisser aux représentants provinciaux plutôt qu'à leurs députés fédéraux le soin de régler leurs problèmes.

A mon avis, il n'est pas souhaitable d'entretenir l'idée que les gens des régions éloignées de la capitale peuvent obtenir le redressement de griefs uniquement par l'intermédiaire de leurs représentants provinciaux. Je crois en un État fédéral fort. A moins de faire du Parlement une